



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 86161

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation sur la relation économique très déséquilibrée qui existe entre les hôteliers, notamment les indépendants, et les sites Internet de vente de chambres et de prestations hôtelières. Souvent filiales de groupes internationaux, ces sites deviennent de plus en plus incontournables, obligeant de fait les hôteliers à y être présents. Outre des commissions très importantes allant jusqu'à 25 % du montant de la prestation, ces sites ne fournissent pas aux consommateurs toutes les informations nécessaires, à commencer par la localisation précise et les coordonnées de l'hôtel, voire fournissent des informations fausses sur la disponibilité des chambres. Ils abritent bien souvent des pages dédiées à la notation des hôtels par les utilisateurs, sans le moindre contrôle sur l'identité exacte des auteurs de ces avis, et surtout sans permettre un droit de rectification pour l'hôtelier concerné en cas d'informations inexacts. Il souhaite savoir ce qu'il compte mettre en oeuvre pour rétablir un équilibre satisfaisant entre les hôteliers et ces sites Internet, notamment sur l'exactitude des informations transmises au consommateur et sur les conditions financières de ces relations.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86161

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, pme, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8666

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)